



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que Mme Iffland Laura, domiciliée à 3961 Mayoux/Vissoie lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble sis sur la parcelle No 547, Mayoux, 3961 Vissoie
Propriétaire	:	La Puchottaz SA
Enseigne	:	« La Puchottaz »
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations d'hébergement, de vente de mets et/ou de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	09h00 à 23h00
Début de l'activité	:	le 1 ^{er} juin 2021.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 23 mai 2021.

Anniviers, le 23 avril 2021

Administration communale d'Anniviers